

POLITIQUE ECONOMIQUE ET DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE EN GUINEE.

1. Bref rappel des politiques économiques du passé

Dès 1986, avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, un programme de politique économique orienté principalement vers la libéralisation de l'économie et le rétablissement des équilibres macroéconomiques a été élaboré et mis en œuvre en Guinée. Le cadre de gestion de cette politique a évolué sensiblement avec l'intervention de plus en plus marquée des organisations internationales dans la définition même des politiques économiques.

Des instruments spécifiques ont été mis en place tels que la Facilité d'Ajustement Structurel (FAS), peu après remplacée par la FASR (Facilité d'ajustement structurel renforcée). Ainsi, entre 1986 et 1994, la politique économique de la Guinée est passée par toutes les phases classiques des programmes de réforme : de la stabilisation à l'ajustement structurel.

Trois programmes de ces types ont été mis en œuvre en Guinée :

- Programme de réforme économique et financière (1985-1988) ;
- Programme triennal (1989-1991) au titre de la Facilité d'ajustement structurel (FAS) ;
- Programme au titre de la Facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR).

A l'heure du bilan, force est de reconnaître que la mise en œuvre de ces différents programmes n'a pas permis d'atteindre tous les résultats escomptés. En dépit de quelques résultats tangibles, il fallait admettre que des contraintes et la plupart des faiblesses structurelles de l'économie persistaient et la pauvreté avait sensiblement augmenté.

C'est ainsi que depuis 1999, en Guinée tout comme dans les autres pays en développement qui ont connu une aggravation de la pauvreté, les programmes de politique économiques élaborés et appuyés par les organisations internationales visent de manière explicite la réduction de la pauvreté.

Mais cet aspect de la question étant beaucoup plus difficile à traiter que les questions d'équilibre budgétaire et de balance des paiements, on estime que la lutte contre la pauvreté repose essentiellement sur une croissance économique saine. Ce qui signifie que le respect des équilibres et l'avancement des réformes (libéralisation, privatisations, etc.) restent primordiaux.

C'est ainsi qu'un nouvel instrument a été conçu : la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), qui remplace depuis 1999, la FASR et donc la principale conditionnalité pour en bénéficier est l'élaboration d'une Stratégie de

Réduction de la Pauvreté. La Guinée s'est engagée dans cet exercice afin de donner de nouveau un contenu précis et complet aux orientations générales de " *Guinée vision 2010* ", en dégagant notamment, dans une perspective de moyen et long terme, des objectifs quantifiables.

Les axes d'intervention du DSRP1 sont au nombre de trois : (i) accélération de la croissance économique créatrice d'opportunités de revenus pour les pauvres, (ii) développement et accès équitable aux services de base et (iii) amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

Mais la première Stratégie de réduction de la pauvreté adoptée en 2002 n'a pas atteint tous les résultats escomptés. Les efforts de stabilisation économique et de réforme, y compris la mise en œuvre du programme de référence d'avril 2005 à mars 2006 n'ont été que des tentatives sans lendemain.

2. Les nouvelles orientations de la politique économique en Guinée

Les orientations actuelles de politique économique reposent sur les leçons du passé. Le cadre formel officiel de cette politique est constitué par la deuxième stratégie de réduction de la pauvreté (SRP-2) qui couvre la période 2007-10 et un programme de politique économique à moyen terme (sur la période allant de juillet 2007 à juin 2010) dont les objectifs Macroéconomiques et les mesures structurelles sont exposés dans un memorandum de politiques économiques et financières (MPEF) élaboré en décembre 2007.

La SRP-2 est axée sur : i) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités ; ii) l'accélération d'une croissance économique durable et profitable à tous ; et iii) le développement des services publics de base. Les politiques de croissance étaient fondées sur la mise en place d'une gestion macroéconomique saine et l'accélération des réformes structurelles visant à promouvoir le développement du secteur privé.

En vue d'assurer une mise en œuvre des volets macroéconomique et financier de la SRP-2 et de faciliter la mobilisation des ressources extérieures et l'allègement de la dette nécessaires à son succès, un programme, couvrant la période juillet 2007-juin 2010, a été élaboré.

Le programme de politique économique à moyen terme vise à consolider la stabilisation macroéconomique, promouvoir la croissance et in fine à contribuer à la réalisation de l'objectif ultime du deuxième document de stratégie de réduction de la pauvreté, à savoir : inverser la tendance à la hausse de la pauvreté du début de la décennie.

Pour atteindre ces objectifs, les principaux instruments de politique conjoncturelle (politique budgétaire, politique fiscale, politique monétaire, politique de change, politique de la dette...) seront utilisés. De même, sur le plan structurel, l'amélioration

des conditions du développement du secteur privé et d'importants programmes d'infrastructures pour éliminer les principaux goulots d'étranglement de la croissance seront entrepris.

Ce programme a été interrompu par l'irruption de l'armée sur la scène politique en 2008 suivie d'une gestion calamiteuse de l'économie et des finances publiques pendant la transition de 2009-10.

Les premières élections libres, transparentes et démocratiques ont porté le Professeur Alpha CONDE à la magistrature suprême.

Le nouveau gouvernement a mis en place dès sa prise de fonction un programme d'urgence qui a été le socle d'un Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) intérimaire 2011-2012. Ce document prolonge le DSRP II afin de mettre en œuvre certains de ses objectifs qui n'avaient pas été réalisés en 2009 et 2010. La préparation du DSRP III et d'une nouvelle enquête de pauvreté est en cours.

L'année 2011 marque le retour à la stabilité politique et sociale et la reprise des relations avec les principaux partenaires au développement. En effet, les premières élections libres et démocratiques, depuis l'indépendance en 1958, ont permis l'avènement d'un nouveau régime politique et la formation d'un nouveau gouvernement en décembre 2010. La reprise des relations avec le FMI et la Banque mondiale a suivi en janvier 2011. Une seconde mission conjointe d'évaluation en février 2011 a abouti à l'élaboration d'un mémorandum de politique économique et financière.

La mise en œuvre des principales mesures contenues dans ce mémorandum devait être appuyée par une aide financière accordée par le FMI sous forme de Facilité de crédit rapide (FCR). Mais l'encaissement par l'Etat de recette importante et non anticipée, versée par la société minière Rio Tinto, et la forte hausse des réserves de change qui en a résulté ont mis fin au besoin urgent de financement de la balance des paiements. Un décaissement au titre de la FCR n'était donc plus justifié.

Toutefois, les autorités guinéennes, considérant comme hautement prioritaire l'atteinte rapide du « point d'achèvement » de l'Initiative PPTE, ont demandé que leur programme économique soit suivi par les services du Fonds, avec l'espoir que de bons résultats macroéconomiques soutiendraient, en 2012, un programme formel appuyé par une Facilité élargie de crédit (FEC).

L'objectif primordial du programme de référence était de contenir l'inflation en deçà du taux de 21% enregistré en 2010, en procédant à une forte réduction du déficit budgétaire appuyée par une politique monétaire rigoureuse afin de corriger les déséquilibres occasionnés par les engagements inconséquents pris en 2009 et en 2010, et de relancer la croissance. Les résultats de l'exécution du programme indiquent que

les performances macroéconomiques enregistrées au cours de l'année 2011 ont été remarquables en termes de croissance de l'économie et dans la gestion de la monnaie, du change et des finances publiques et, *in fine*, de maîtrise de l'inflation.

Pour consolider les résultats obtenus en 2011, le Gouvernement a adopté et mis en œuvre un **Programme économique et financier couvrant la période 2012-2014** et soutenu par une Facilité Elargie de Crédit du FMI. Les principaux objectifs macroéconomiques, budgétaires et monétaires du programme pour 2012 sont :

- la réalisation d'un taux de croissance réelle de 4,7% en 2011-2012 ;
- la réduction de l'inflation à 15% en moyenne annuelle et à 12% en glissement annuel;
- l'atteinte d point d'achèvement de l'Initiative en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés, c'est-à-dire obtenir l'effacement d'une grande partie de la dette extérieure publique ;
- le relèvement du déficit budgétaire de base à 3,8% du PIB, contre 2,5% en 2011 ;
- la limitation de l'augmentation de la masse salariale de la fonction publique à 16% et sa stabilisation à 5,3% du PIB ;
- la variation nulle de la position nette du Trésor à la BCRG ;
- le maintien des réserves de change au-dessus de 2,5 mois d'importation (à l'exclusion de celles des mégaprojets financés par des investissements de l'étranger),
- le renforcement de la détermination des taux de change par les marchés, la minimisation des fluctuations journalières et la réduction de la prime de changes entre les marchés officiel et informel ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de réformes structurelles concourant, entre autres à la réalisation des objectifs précédents.

3. La problématique de la diversification et du développement durable

Le constat que l'on peut faire actuellement est que l'économie guinéenne est faiblement diversifiée. La Guinée est dotée d'immenses richesses naturelles dont la mise en valeur pourrait lui permettre de transformer et de diversifier son économie, et de la faire passer de la catégorie d'Etat fragile en à celle de pays émergent. Son potentiel économique lui donne un avantage comparatif, notamment, dans les secteurs minier, agricole et hydroélectrique.

Toutefois, ce potentiel est resté très faiblement utilisé. Le secteur minier, exploité depuis plus de trente ans, est demeurée une « enclave » dans l'économie. L'une des principales conséquences de la faible diversification de l'économie est la volatilité de son rythme de croissance qui ne favorise pas la lutte contre la pauvreté.

La nouvelle stratégie de développement adoptée est la diversification de l'économie. C'est pourquoi nous envisageons d'organiser très prochainement un forum économique dont le thème principal est :

« Bonne Gouvernance, Diversification de l'Economie et Réduction de la Pauvreté: Un Nouveau Départ pour l'Emergence de la Guinée »

Quelle est la stratégie de diversification envisagée?

A Le contexte

Il doit être marqué par :

- (i) un leadership politique ayant une ambition pour le pays clairement exprimée,
- (ii) le choix de privilégier le développement de l'entreprise privée (PME/PMI) comme moteur de l'économie,
- (iii) la recherche active de l'investissement extérieur, en raison de la reconnaissance que la compétence est une somme de savoirs, de savoir-faire et de comportements, qui s'acquiert par la pratique du métier dans un environnement organisé,
- (iv) la priorité donnée au développement des ressources humaines avec des investissements massifs pour améliorer la qualité aux différents niveaux d'enseignement,
- (v) un environnement macroéconomique stable,
- (vi) une administration publique et un secteur privé partageant une même vision de l'avenir de leur pays.

B. Les piliers

La stratégie de diversification proposée retient les secteurs mines et agriculture (agriculture, forêt et pêche) et le développement d'un secteur de services modernes comme points d'entrée.

Les investissements dans le secteur minier sont déjà programmés. Mais les entreprises minières doivent recourir actuellement à la sous-traitance internationale parce qu'elles ne trouvent pas sur place des sous-traitants ayant les qualifications requises. Or ces entreprises qui investissent dans des projets miniers dont la durée de vie est de plusieurs décennies ont évidemment intérêt à développer les capacités de sous-traitance locale, d'abord dans leur propre intérêt puisque cela réduirait les coûts et le risque associé à la géographie et accessoirement pour faire bonne figure vis-à-vis du gouvernement.

Dans la mesure où il n'y a pas aujourd'hui suffisamment de capacités de sous-traitance parmi les entreprises évoluant en Guinée, il appartient à l'Etat de créer les conditions pour attirer les PME/PMI dont l'installation en Guinée aura des effets bénéfiques multiples. Les PME/PMI dont le marché de sous-traitance du secteur minier constituera une plateforme de lancement en Guinée, contribueront au relèvement des standards dans le reste de l'économie et au transfert du savoir-faire.

Une des grandes faiblesses du système d'éducation est le manque d'instructeurs qualifiés en nombre suffisant dans les différents domaines. Le gouvernement devrait faire donc appel, chaque fois que cela sera nécessaire, à un recrutement de structures internationales de formation à qui serait proposé un système d'incitation pour s'installer en Guinée. La collaboration avec les structures de formation existantes pour qu'elles s'orientent dans une démarche qualité devrait être encouragée.

Le secteur agricole emploie et fait vivre le plus grand nombre de citoyens. Les agriculteurs maîtrisent les techniques culturales depuis des générations. Le secteur agricole continue cependant à être handicapé par des politiques inappropriées telles que les interdictions d'exporter les productions tant que la demande interne n'est pas satisfaite. Le gouvernement devra supprimer les différents goulots d'étranglement qui inhibent le dynamisme de l'agriculture qui bénéficie d'une demande locale solvable soutenue par le secteur minier..

Dans la préparation de la campagne de promotion pour attirer des investisseurs pour la chaîne de valeur agriculture, le gouvernement devrait en profiter pour éliminer les différentes distorsions qui induisent les opérateurs du secteur à adopter un comportement spéculatif de court terme tel que le commerce transfrontalier en dehors du circuit légal, ceci pour permettre à la Guinée de récupérer ces activités dans son commerce extérieur.

Il en est de même pour la filière pêche dont l'exportation du poisson frais pêché dans les eaux territoriales de la Guinée est faite sous le label d'un autre pays. Le gouvernement devrait donc éliminer les contraintes administratives qui inhibent l'exportation du poisson frais sous le label guinéen et procéder à une promotion active pour attirer des investisseurs dans la chaîne de valeur poisson.

S'agissant de la foresterie, le gouvernement devrait encourager les entreprises opérant dans le secteur à s'inscrire dans une logique de chaîne de valeur et procéder donc à la transformation du bois sur place avant d'exporter les produits dérivés et satisfaire la demande du marché local.

Structure et croissance du PIB

	2008	2009	2010	2011	2012
	Part relatives en % du PIB				
Primaire	14,6	15,1	15,6	16,4	17,3
Secondaire	17,1	15,9	16,3	16,8	17,3
Tertiaire	16,8	16,6	16,8	17,7	18,6
Total	100	100	100	100	100
	Taux de croissance (%)				
Primaire	3,6	3,5	3,6	5,0	5,6
Secondaire	9,4	-7,3	2,8	2,6	3,0
Tertiaire	2,4	-1,2	1,0	5,4	5,0
	Contribution à la croissance (%)				
Primaire	0,8	0,8	0,8	1,1	1,2
Secondaire	3,4	-1,1	0,7	1,4	1,8
Tertiaire	1,0	0,3	0,4	1,1	1,7

Taux de croissance (%)

PIB		-0,9	1,9	3,6	4,7
------------	--	-------------	------------	------------	------------